

COMMUNE DE VERT-EN-DROUAIS
Mairie de VERT-EN-DROUAIS



37, rue Charles Waddington 28500 VERT-EN-DROUAIS
Tél. 02 37 82 91 01 - Fax 02 37 82 83 75
Email : mairie@vert-en-drouais.fr
Site internet : www.vert-en-drouais.fr

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 MARS 2025

Le mardi onze mars deux mille vingt-cinq, à 19 heures 30 minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie, sous la présidence de Madame Evelyne DELAPLACE, Maire, suite à la convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents :

Mme DELAPLACE Evelyne, Mme DUMON Florence, M. JEANPIERRE Pascal, Mme QUERU Béatrice, M. CASTEL Victoriano, Mme HERMELINE Jocelyne, M. JUMEAUX Bruno, Mme CAJET Odile, M. MATHA Olivier (arrivé à 19h38).

Absents excusés :

Mme GUICHARD-CHAUDAT Irène qui a donné pouvoir à M. CASTEL Victoriano,
M. MONTEIRO Paulo a donné pouvoir à Mme QUERU Béatrice,
Mme VILLALON Marie-Jeanne,
M. PERDEREAU Bernard,
Mme WISSOCQ Elodie,
M. DIARD Marcel.

Le conseil municipal a nommé comme secrétaire de séance M. Bruno JUMEAUX

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12 décembre 2024 (voir annexe)
- Tableau des effectifs au 31 décembre 2024 (voir annexe)
- Convention CTSF 2025-2029 (voir annexe)
- Approbation du compte financier unique 2024 (voir annexe)
- Affectation du résultat 2024 (voir annexe)
- Travaux d'amélioration énergétique des installations d'éclairage public – 3^{ème} tranche (voir annexe)
- Contrat Alarme 28
- ASC Mézières – avenant n°2 à la convention annuelle d'objectifs 2024/2025 (voir annexe)
- Offre d'achat – parcelle rue Solereau (voir annexe)
- Travaux 2025 – demande de subvention au titre du « Plan Eglises et petits patrimoines »
- Attribution numéro voirie

▫ **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

Le compte-rendu du conseil municipal du 12 décembre 2024 n'ayant fait l'objet d'aucune observation est approuvé à l'unanimité.

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Madame le Maire rappelle :

- la délibération n° 2023/001 du 09 avril 2024 par laquelle le conseil municipal a adopté le tableau des effectifs au 31/12/2023,
- la délibération n° 2024/018 du 04 juin 2024 par laquelle le conseil municipal a créé un emploi permanent d'ATSEM principal de 2^{ème} classe, appartenant à la catégorie C, à raison de 35 heures annualisées hebdomadaires, à compter du 30 août 2024.
- la délibération n° 2024/024 du 11 juillet 2024 par laquelle le conseil municipal a créé un emploi permanent d'adjoint technique, appartenant à la catégorie C, à raison de 35 heures hebdomadaire, à compter du 30 août 2024.
- la délibération n° 2024/033 du 10 octobre 2024 par laquelle le conseil municipal a décidé la suppression des postes suivants :
 - * un poste d'agent d'adjoint technique territorial à raison de 27 heures 30.
 - * un poste d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe à raison de 30 heures.
 - * un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe ou adjoint technique principal de 1^{ère} classe à raison de 35 heures
- la délibération n° 2024/038 du 12 décembre 2024 par laquelle le conseil municipal a décidé la suppression d'un poste d'adjoint territorial d'animation principal de 1^{ère} classe à raison de 30 heures.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, adopte le tableau des effectifs suivants :

Au 31 décembre 2023											Au 31 décembre 2024										
Grade	Catégorie	Poste	date de la délibération	Durée hebdo	Poste pourvu	Poste vacant	Poste supprimé	Grade	Catégorie	Poste	date de la délibération	Durée hebdo	Poste pourvu	Poste vacant	Poste supprimé						
Adjoint administratif	C		11/07/2017	17h30			1														
Rédacteur principal de 1ère classe	B	I	11/04/2019	35h	I			Rédacteur principal de 1ère classe	B	I	11/04/2019	35h00	I								
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	I	17/09/2015	30h	I			Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C		17/09/2015	30h00			1						
								Adjoint d'animation principal de 1ère classe	C		21/12/2023	30h00			1						
								ATSEM principal de 2ème classe	C	I	04/06/2024	35h00	I								
Adjoint technique	C	I	26/08/2014	27h30	I			Adjoint technique	C		26/08/2014	27h30			1						
Adjoint technique principal de 2ème classe	C		19/06/2018	35h			1	Adjoint technique principal de 2ème classe	C	I	21/12/2023	27h30	I								
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	I	18/12/2018	35h	I			Adjoint technique	C	I	11/07/2024	35h00		1							
Adjoint technique principal de 1ère ou 2ème classe	C	I	09/12/2021	35h			1	Adjoint technique principal de 2ème classe	C	I	18/12/2018	35h00	I								
Agent de maîtrise	C	I	10/03/2022	35h	I			Adjoint technique principal de 1ère ou 2ème classe	C		09/12/2021	35h00			1						
								Agent de maîtrise	C	I	10/03/2022	35h00	I								
CDD emploi permanent Adjoint administratif	C	I	08/02/2021	15h	I			CDD emploi permanent Adjoint administratif	C	I	08/02/2021	15h00		1							
CDD emploi permanent ATSEM pp 2ème classe	C	I	10/03/2022	10h14	I			CDD emploi permanent ATSEM pp 2ème classe	C	I	10/03/2022	10h14	I								
CDD emploi permanent Adjoint technique	C	I	07/02/2023	17h	I			CDD emploi permanent Adjoint technique	C	I	07/02/2023	17h00	I								
CDD pour accroissement temporaire Adjoint technique	C		22/08/2022	17h			1														
TOTAL		9			8	1	3	TOTAL		9			7	2	4						

CONVENTION CTSF 2025 - 2029

Madame Florence DUMON informe l'assemblée que la Convention Territoriale des Services aux Familles (CTSF) 2025-2029 est terminée. Elle sera signée par tous les partenaires le mercredi 19 mars 2024.

Cette dernière a été transmise à l'ensemble des membres du conseil municipal.

Cette convention, élaborée pour les 5 années à venir, vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur le territoire de l'Agglomération du Pays de Dreux
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin et de développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements.

Les partenaires sont la CAF 28, la CAF 27, l'Agglomération du Pays de Dreux, la commune de Villemeux-sur-Eure, La commune de Saint-Lubin-des-Joncherets, la commune de Saint-Rémy-sur-Avre et la commune de Vert-en-Drouais.

Après avoir entendu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, approuve cette convention et autorise Madame le Maire à la signer.

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 ET AFFECTATION DU RÉSULTAT 2024

Monsieur Olivier MATHA rappelle à l'assemblée que la commune a adopté depuis le 1^{er} janvier 2023, la nomenclature budgétaire et comptable M57.

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Les résultats, pour l'exercice 2024,

Section	Fonctionnement	Investissement	Total
Titres émis (en €)	829 324,54	221 612,24	1 050 936,78
Mandats émis (en €)	732 821,65	219 675,81	952 497,46
Résultats de l'exercice 2024 (en €)	96 502,89	1 936,43	98 439,32

Compte tenu des résultats antérieurs reportés et des restes à réaliser, le résultat de clôture se présente de la façon suivante :

Section	Fonctionnement	Investissement	Total
Titres émis (en €)	829 324,54	221 612,24	1 050 936,78
Mandats émis (en €)	732 821,65	219 675,81	952 497,46
Résultats de l'exercice 2024 (en €)	96 502,89	1 936,43	98 439,32
Résultats antérieurs reportés	169 114,81	-61 596,65	107 518,16
Résultat de clôture	265 617,70	- 59 660,22	205 957,48
Solde des restes à réaliser		-43 722,36	-43 722,36
Résultat cumulé	265 617,70	-103 382,58	162 235,12

- Après avoir entendu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :
- adopte le compte financier unique 2024.
 - décide d'affecter au budget 2025, les sommes suivantes :
 - * 59 660,22 € en dépenses d'investissement, au compte 001
 - * 103 382,58 € en recettes d'investissement, au compte 1068,
 - * 162 235,12 € en recettes de fonctionnement, au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

TRAVAUX D'AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC - 3^{ème} TRANCHE

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet de travaux d'éclairage public préparé à la demande de la commune par Territoire d'Énergie Eure-et-Loir dénommé TE28, pour les rues de la Pommeraie, des Corneilles, de la Bergerie et impasse des Côteaux

Il est à remarquer que les interventions prévues en matière d'éclairage public s'inscrivent dans une politique d'efficacité énergétique et de maîtrise de la consommation d'énergie. En l'état, ces travaux prévoient en effet le remplacement des installations énergivores existantes par des installations équipées de lampes à basse consommation de type LED.

Ces travaux sont appelés à être réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de TE28 et donneraient lieu au plan de financement suivant quant à sa participation financière au programme 2025 d'amélioration énergétique de l'éclairage public présenté par TE28 :

Coût estimatif HT des travaux	Contribution Collectivité* (Article L5212-26 du CGCT)		Participation de TE28 (Maitre d'ouvrage des travaux)	
	60%	19 200 €	40%	12 800 €
32 000 €				

*au titre de la maîtrise de la consommation d'énergie (Article L5212-26 du CGCT)

Bien entendu, si des subventions venaient à être attribuées à ce projet, la part financée par les collectivités et celle de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir se verrait diminuée.

Ainsi, après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- adopte le projet de travaux à intervenir sur le réseau d'éclairage public ainsi présenté,
- approuve le plan de financement correspondant à la mise en œuvre de celui-ci et des travaux correspondants quant à sa participation financière au programme 2025 d'amélioration énergétique de l'éclairage public présenté par TE28.
- approuve le fait que la contribution de la commune pourrait être minorée en fonction de la participation d'aide que TE28 pourrait percevoir,
- autorise Madame le Maire à signer la convention à intervenir avec TE28 pour la réalisation et le financement des travaux.

CONTRAT ALARME 28

La garantie de nos alarmes sur la commune est arrivée à échéance, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide donc de signer, pour l'année 2025, avec la société Alarme 28 :

- un contrat d'entretien « option visite annuelle » pour un montant de 162,40 € TTC pour le bâtiment mairie.
- un contrat d'entretien « visite annuelle » pour un montant de 452,10 € TTC pour le Groupe scolaire Bertha Harjès / Cantine.

ASC MÉZIÈRES-EN-DROUAI – AVENANT N°2 A LA CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS 2024/2025

En raison de quelques modifications apportées, ce jour, à l'organisation, ce dossier est reporté au prochain conseil.

OFFRE D'ACHAT – PARCELLE RUE SOLEREAU

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n° 2024/039 du 12 décembre 2024, par laquelle le conseil municipal a approuvé et autorisé la signature de cette offre sous réserve que la mention « en cas de cessation d'activité, l'entreprise On Tower France s'engage à démanteler son équipement » soit transcrite dans l'acte de vente.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la société ON TOWER France souhaite acquérir une portion de la parcelle cadastrée section AE Numéro 354 Rue Solereau 28500 VERT-EN-DROUAIS, pour une superficie d'environ 30 m², sur laquelle est implantée leurs infrastructures de téléphonie, moyennant le prix de 50 000,00 € net (avec toutes servitudes utiles pour y accéder et pour alimenter la parcelle) ; le tout ainsi qu'il résulte de la proposition.

La nouvelle proposition a été adressée à chaque membre du conseil avec la convocation de cette réunion. Dans cette dernière, la mention demandée a bien été apposée.

Après avoir entendu et délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- ACCEPTE la vente de la portion de la parcelle section AE et numéro 354, d'une surface d'environ 30 m² moyennant le prix de 50 000,00 Euros avec la constitution de toutes servitudes d'accès et de tréfonds utiles ; au profit de la société ON TOWER France ou toute société du Groupe CELLNEX TELECOM SA auquel il appartient (dont notamment CELLAND ESTATE MANAGEMENT FRANCE)
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents et actes se référant à ladite vente

TRAVAUX 2025 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PLAN « ÉGLISES ET PETITS PATRIMOINES REMARQUABLES »

Madame le Maire rappelle au conseil municipal le projet de travaux pour un montant total HT de 4 725,00 €, à savoir :

- Le changement de la petite porte de l'église pour un montant HT de 4 000,00 €
- La réfection du crucifix du cimetière pour un montant HT de 725,00 €

Et propose de solliciter le Conseil Départemental pour une subvention de 30 %, au titre du plan « Églises et petits patrimoines remarquables ».

Après avoir entendu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, approuve cette demande de subvention.

ATTRIBUTION NUMÉRO DE VOIRIE – RUE LUCIEN PEAU

Madame le Maire informe l'assemblée d'un projet de division, en deux lots à bâtir, de la parcelle ZB 679. Elle présente le plan cadastral et propose d'attribuer un numéro de voirie à ces deux nouveaux lots.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide d'attribuer le numéro de voirie suivant :

- | | |
|------------------------------|----------------------|
| ☞ lot 1 – 600 m ² | 20 F rue Lucien Peau |
| ☞ Lot 2 – 884 m ² | 20 E rue Lucien Peau |

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures huit minutes.

Le secrétaire,
Monsieur Bruno JUMEAUX



Le Maire,
Madame Evelyne DELAPLACE

